

Affaire suivie par le Service Technique Assainissement

☎ : **03.28.42.43.33**

Votre référence : **CU05936624O0005**

Déposé le : 20/03/24

Votre dossier : 2024-063043

Demandeur : Maître NICOLAS BONNINGUES

Adresse du projet :

RUE DE VERDUN

59173 LYNDE

Coeur de Flandre Agglomération (CFA)

222 BIS RUE DE VIEUX-BERQUIN

59190 HAZEBROUCK

CASSEL,
le 29/03/2024

Objet : CU05936624O0005 – Avis Assainissement

Monsieur le Président,

Suite à votre demande d’instruction du dossier repris en objet, je vous informe qu’il n’existe pas à ce jour de réseau d’assainissement susceptible d’autoriser le rejet des eaux usées domestiques au droit du terrain concerné.

Il est donc nécessaire de prévoir, à la charge du propriétaire, la **réalisation d'une installation d'assainissement non collectif** conformément à la réglementation en vigueur, en consultant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Noréade **préalablement au dépôt du permis de construire**.

En effet, depuis le 01/03/2012, le SPANC doit être consulté avant le dépôt du dossier de permis de construire et devra établir un certificat de conformité du projet d’installation d’assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires en vigueur.

Ce certificat de conformité devra être joint au dossier de demande de permis de construire.

Le dispositif de traitement devra être choisi et dimensionné sur la base des conclusions d'une étude de sol réalisée au droit de la future installation et comprenant, à minima, un test de perméabilité réalisé sous la responsabilité du propriétaire.

En ce qui concerne les eaux pluviales, elles pourront être évacuées soit directement vers le milieu naturel, soit vers le réseau public.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.



Le Directeur de centre
O. PLANCKEEL

